

MONTRÉAL

Place Victoria, 43^e étage
800, Square Victoria, C.P. 303
Montréal H4Z 1H1
Téléphone 514 866-6743
Télécopieur 514 866-8854

JOLIETTE

1075, boul. Firestone
Bureau 3100, Joliette J6E 6X6
Ligne Mtl 514 990-4485
Téléphone 450 759-8800
Télécopieur 450 759-8878

LAVAL

3055, boul. Saint-Martin Ouest
Bureau 610, Laval H7T 0J3
Ligne Mtl 514 990-8884
Téléphone 450 686-8683
Télécopieur 450 686-8693

**AGGLOMÉRATION DE
LONGUEUIL**

2035, avenue Victoria, bureau 305
Saint-Lambert J4S 1H1
Téléphone 450 672-4681
Télécopieur 450 485-3700

SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU

202, rue Richelieu, bureau 205
Saint-Jean-sur-Richelieu J3B 6X8
Téléphone 450 358-5737
Télécopieur 450 358-5748

SAINT-JÉRÔME

995, rue Maher, bureau 201
Saint-Jérôme J5L 0A8
Téléphone 450 431-0705
Télécopieur 450 431-1247

SHERBROOKE

1802, rue King Ouest, bureau 240
Sherbrooke J1J 0A2
Téléphone 819 481-0324
Télécopieur 819 481-0337

DUNTON RAINVILLE S.E.N.C.R.L.

Membre de
SCGLEGAL
Un réseau mondial
de cabinets d'avocats
de premier plan

duntonrainville.com

Laval, le 19 juin 2026

Par courriel et par dépôt électronique

Me Johanne Skelling, secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE DU QUÉBEC
800, Place Victoria, 2^e étage
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Objet : R-4333-2026 - Demande du Distributeur relative à la fixation des tarifs
centres de données et pour usage cryptographique appliqué aux
chaînes de blocs**

Date de production de la preuve des intervenants

N.D. : 128 140

Chère consoeur,

La présente fait suite au délai supplémentaire accordé jusqu'au 22 juin 2026 au Distributeur afin de produire ses réponses aux demandes de renseignements des intervenants (A-0021).

Considérant que la période restante jusqu'au 7 juillet prochain pour produire la preuve écrite des intervenants s'en trouve raccourcie et entrecoupée de deux jours fériés et considérant que la Régie a annoncé dans sa lettre A-0021 qu'elle révisera l'échéancier procédurale, l'AQCIE-CIFQ appuie les demandes du RNCREQ (C-RNCREQ-0010), de la Coalition des centres de données (C-Coalition-0012) et de Google (C-Google-0014) et demande également que le délai de production de la preuve écrite des intervenants soit remise au minimum au 20 juillet prochain.

En remerciant la Régie de l'attention qu'elle portera à la présente, veuillez agréer, chère consoeur, nos salutations distinguées.



Me Sylvain Lanoix

✉ Slanoix@duntonrainville.com

c.c. Jocelyn B. Allard, AQCIE
Cyril Michaud, CIFQ
Paul Paquin, analyste
Me Marie-Michelle Côté et Me Simon Turmel, procureurs de HQD